



Bulletin n° 6
Mardi 5 mai 2015

Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade E (2-3f étalées)



Stade F (5-6f étalées)



Stade G (8-9f étalées)



Stade H (10-13f étalées)

Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade 6-9 feuilles étalées à 11-12 f étalées, stade 9-11 f étalées majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 5-6 feuilles étalées à 10-11 f étalées, stade 7-9 f étalées majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 4-5 feuilles étalées à 8-9 feuilles étalées, stade 6-7 f étalées majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade 3-4 f étalées à 6-7 feuilles étalées, stade 4-5f étalées majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade 3-4 feuilles étalées à 5-6 feuilles étalées.

Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade 6-7 feuilles étalées.

Secteur III (moyen) : stade 5-6 feuilles étalées.

Secteur IV (tardif) : stade 4-5 feuilles étalées.

Secteur V : (très tardif) : stade 3-4f étalées.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr rubrique
« Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

Excoriose

Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

Estimation du risque : risque nul sur tous les secteurs de précocité.

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Les conidies présentes à la face inférieure des feuilles assurent par la suite les contaminations secondaires (repiquages) sur les autres organes en présence de pluie, de rosée ou de brouillard.



Photo CIRAME

Il y a simultanément des repiquages et de nouvelles contaminations primaires au cours de la saison.

Territoire Sud Drôme/Enclave des Papes

Analyse du risque

Les faibles pluies du 1^{er} mai ont pu entraîner très localement une nouvelle contamination (secteur Valréas) et une contamination secondaire (repiquages) si des foyers primaires étaient visibles au 1^{er} mai (peu probable).

Les valeurs d'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en hausse de 1,5 à 3,8 points.

Observations

Un foyer primaire a été observé le 4 mai sur une parcelle de Rohegude.

Rappel : les foyers primaires issus des contaminations possibles des 26 et/ou 27 avril sont à rechercher à partir de cette fin de semaine (Cf bulletin n°5).

Estimation du risque : faible à l'est du territoire, moyen en cas de pluie en Vallée du Rhône.

Territoire Côte du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les faibles pluies du 1^{er} mai ont pu entraîner localement une contamination secondaire (repiquages) si des foyers primaires étaient visibles au 1^{er} mai (peu probable).

Les valeurs d'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en hausse de 0,6 à 2,6 points.

Observations

Un foyer primaire a été observé le 4 mai sur une parcelle d'Orange.

Rappel : les foyers primaires issus des contaminations possibles des 26 et/ou 27 avril sont à rechercher à partir de cette fin de semaine (Cf bulletin n°5).

Estimation du risque : faible à l'est du territoire, moyen en cas de pluie en Vallée du Rhône.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Les faibles pluies (inférieures à 3 mm) du 1^{er} mai n'ont pas entraîné de nouvelles contaminations.

Les valeurs d'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en hausse de 0,6 à 2,1 points.

Observations

Pas de foyer primaire observé à ce jour.

Rappel : les foyers primaires issus des contaminations possibles des 26 et/ou 27 avril sont à rechercher à partir de cette fin de semaine (Cf bulletin n°5).

Estimation du risque : faible à l'est du territoire, moyen en cas de pluie à l'ouest et au centre du territoire.

Territoire Provence :

Analyse du risque

Pas de pluie cette semaine ou très localement quelques gouttes le 1^{er} mai sans conséquence.

Les valeurs d'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel Système sont en hausse de 0,8 à 1,7 points

Observations

Des taches sont observées le 4 mai sur une parcelle très sensible de Hyères (cas particulier : parcelle très humide, fréquemment inondée).

Rappel : les foyers primaires issus des contaminations possibles des 26 et/ou 27 avril sont à rechercher à partir de cette fin de semaine (Cf bulletin n°5).

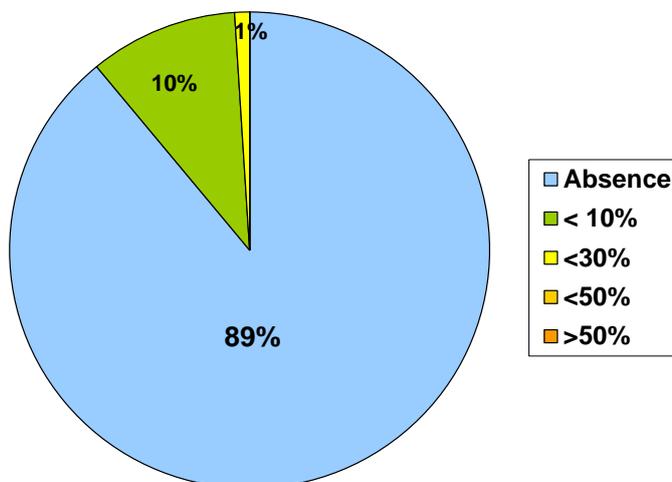
Estimation du risque : faible à moyen en cas de pluie.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)

Observations :

Sur 78 parcelles fixes, 9 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (dont 4 parcelles de Carignan).



Estimation du risque : fort en secteur I, en augmentation en secteur II, nul sur les autres secteurs de précocité.

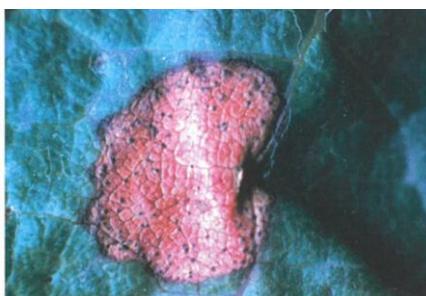
Black Rot :

Éléments de biologie (*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée*)

Le Black-rot est une maladie provoquée par un champignon : *guignardia bidwellii*. Il hiverne sous forme de périthèces sur les organes touchés par la maladie. Au printemps, ces périthèces libèrent des ascospores suite à une pluie.

Les premières contaminations sont possibles dès le stade 2-3 feuilles étalées, suite à une humectation prolongée et à une température supérieure ou égale à 9°C. Après une période d'incubation d'une vingtaine de jours, des taches apparaissent sur le feuillage. Ces taches sont plus ou moins régulières, d'environ 5 mm de diamètre. De couleur café au lait, virant au « brun feuille desséchées », elles sont bordées d'un liseré violacé. Elles se couvrent ensuite de pycnides.

Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée



Tache sur feuille avec pycnides (pustules noires caractéristiques de cette maladie).

Les pycnides assurent les contaminations secondaires sur feuilles et jeunes grappes. Sur les baies de l'année, on observe d'abord une petite tache circulaire, de couleur « café au lait » au contour net, qui progresse rapidement et envahit en 2 ou 3 jours la totalité du grain. La baie altérée prend une teinte marron clair, elle se flétrit et finit par se dessécher. Sa peau devient alors noire avec des reflets bleuâtres et se couvre de pycnides. Ces baies momifiées restent fortement attachées à la rafle et constituent une source d'inoculum pour l'année suivante.

La sensibilité maximale des grappes se situe entre le stade nouaison et le stade début fermeture de la grappe. Elle diminue ensuite jusqu'au stade début véraison.

Observations

Les premières taches sur feuilles ont été observées à Suze la Rousse, Mazan, Gargas et Roussillon sur des parcelles très touchées en 2014.

Estimation du risque : fort en cas de pluie sur les parcelles habituellement très sensibles.

Vers de la grappe : eudémis et cochylis – 1ère génération

Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

Observations :

Les vols sont en forte baisse en secteur I, ils diminuent en secteur II et se poursuivent sur les autres secteurs de précocité.

Les premières larves L3 pourrait être observées en secteur I. La modélisation ACTIV prévoit les premières larves L3 à partir du 6 mai en secteur II, du 9 mai en secteur III, du 11 mai en secteur IV.

larve d'eudémis



larve de cochylis



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

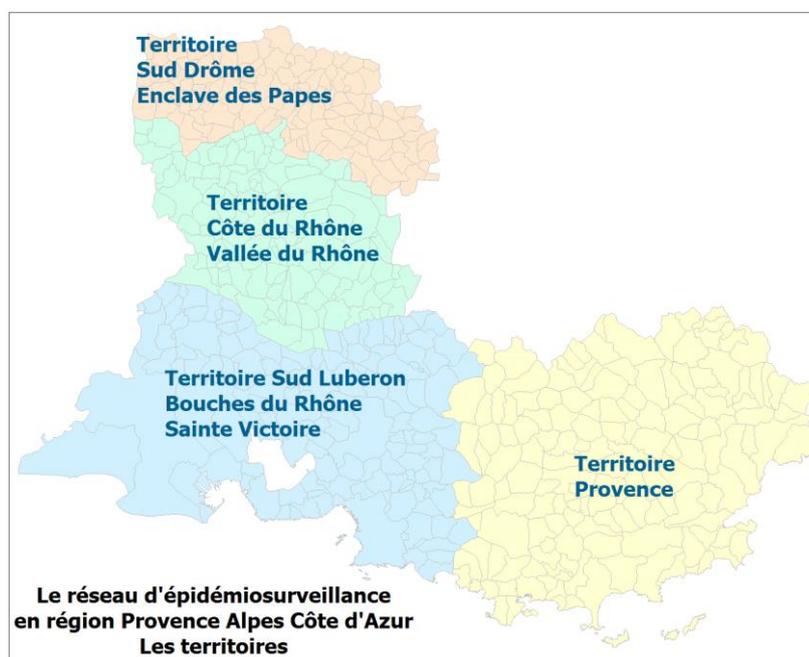
Estimation du risque : localement fort en secteurs I et II, nul sur les autres secteurs de précocité.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2013 sur les abeilles

1. Lors des périodes d'intervention sur des cultures peu mellifères mais en présence d'autres plantes en fleurs (semées sous couvert ou adventices) ou présentes dans un environnement à fort potentiel mellifère, dans les situations proches de la floraison des vignes ou lors de la pleine floraison, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
4. Si vos parcelles sont voisines de ces parcelles en floraison, porter une grande vigilance à vos traitements.
5. **Les traitements effectués le matin présentent un risque supplémentaire** pour les abeilles car le produit peut se retrouver dans les gouttes de rosée du matin, source vitale d'eau pour les abeilles.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Les territoires



LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Agnès Vallier, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoulch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Comber (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.